

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU COMITÉ SYNDICAL  
SIOM DE LA VALLÉE DE CHEVREUSE  
SEANCE DU 26 MARS 2019**

**Délibération n°:** DL 18/2019

**Objet :** Approbation du règlement de collecte

L'an deux mil dix-neuf,

Le mardi 26 mars 2019,

Les membres du Comité syndical, légalement convoqués individuellement par écrit, se sont réunis au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur Jean-François VIGIER, Président du SIOM,

- M. ADRAS (titulaire - CPS)
- M. AMBROISE (titulaire - CPS)
- M. BAY (titulaire - CCHVC)
- M. BARSANTI (titulaire - CPS)
- M. BERNARD (titulaire - CPS)
- M. BINICK (titulaire - CCHVC)
- M. BLIN (titulaire - CPS)
- M. CAHAREL (titulaire - CPS)
- M. CAMBON (titulaire - CPS)
- Mme DARMON (titulaire - CPS)
- M. DEBRAS (titulaire - CPS)
- M. FONTENAILLE (titulaire - CPS)
- Mme GELOT (titulaire - CPS)
- Mme LECLERCQ (titulaire - CPS)
- M. MARTIN (titulaire - CPS)
- Mme MORCH (titulaire - CPS)
- M. TRICKOVSKI (titulaire - CPS)
- M. VALENTIN (titulaire - CPS)
- M. VIGIER (titulaire - CPS)
- M. VIVIEN (titulaire - CPS)
- Mme VON EUW (titulaire - CCHVC)

**Absents excusés :**

M.BONNET (titulaire - CPS) ; M.BOUAZZAOUÏ (titulaire - CPS) ; M.BOYER (titulaire - CPS) ; M.CARRE (titulaire - CPS) ; M.CORDIER (titulaire - CPS) ; Mme DA COSTA FERNANDES (titulaire - CPS) ; M.DA SILVA (titulaire - CPS) ; M. GLEIZE (titulaire - CPS) ; M.LECLERC (titulaire - CPS) ; Mme LINDECKER (titulaire - CPS) ; M.MONTAGNON (titulaire - CCHVC) ; M. OSSENI (titulaire - CPS) ; M.PAGE (titulaire - CPS) ; M.PANCIATICI (titulaire - CPS) ; M.PELLETANT (titulaire - CPS) ; M.PONS (titulaire - CPS) ; M.ROS (titulaire - CPS) ; M.SFERRAZZA (titulaire - CPS) ; Mme VIALA (titulaire - CPS) ; Mme WICHEREK-JOLY (titulaire - CPS)

**DATE DE CONVOCATION**

Le 19/03/2019

**Le quorum étant atteint l'assemblée peut valablement délibérer.**

EN EXERCICE : **41**  
PRESENTS : **21**  
VOTANTS : **21**

**Monsieur Jean-Jacques DEBRAS est désigné, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.**

## Délibération DL18/2019 Approbation du règlement de collecte

### ***Le Comité Syndical,***

**Vu** les articles L.2224-13 à L.2224-17, L.2333-76, L.2333-78 et L.5215-20-1 du Code Général des Collectivités territoriales,

**Vu** la loi n°75-633 du 15 juillet 1975 relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux,

**Vu** la loi n°92-646 du 13 juillet 1992 relative à l'élimination des déchets et aux installations classées pour la protection de l'environnement,

**Vu** le décret n°92-377 du 1<sup>er</sup> avril 1992 portant application pour les déchets résultant de l'abandon des emballages de la loi n°75-633 du 15 juillet 1975 relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux,

**Vu** le décret n°94-609 du 13 juillet 1994 portant application de la loi n°75-633 du 15 juillet 1975 relative à l'élimination des déchets, et relatif, notamment aux déchets d'emballages dont les détenteurs ne sont pas les ménages,

**Vu** les articles L.541-1 à L.541-46 du Code de l'environnement relatifs à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux,

**Vu** le règlement sanitaire départemental de l'Essonne,

**Vu** le règlement sanitaire départemental des Yvelines,

**Vu** l'arrêté inter-préfectoral n° 2016-PREF.DRCL/248 du 20 avril 2016 portant création d'un Syndicat Mixte des Ordures Ménagères « SIOM de la Vallée de Chevreuse »,

**Vu** la délibération n°DL54 du 7 juillet 2016 approuvant le règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés du SIOM de la Vallée de Chevreuse à l'exception des communes de Ballainvilliers, La Ville du Bois, Linas et Montlhéry,

**Vu** la délibération n°8 du 28 février 2017 approuvant le règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés des communes de Ballainvilliers, La Ville du Bois, Linas et Montlhéry,

**Vu** la recommandation R437,

**Vu** la note de présentation,

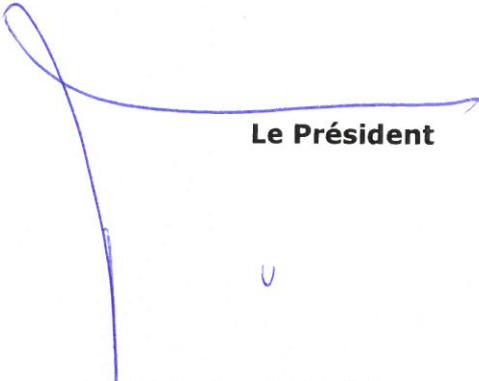
**Considérant** la nécessité pour le SIOM de la Vallée de Chevreuse d'établir un règlement unique pour définir le cadre et les conditions d'application de la collecte des déchets ménagers et assimilés sur le territoire du Syndicat,

**Considérant** la nécessité pour le SIOM de la Vallée de Chevreuse d'intégrer les évolutions des dispositifs de collecte des déchets ménagers et assimilés sur le territoire du Syndicat dans son règlement de collecte,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- ✓ Approuve le règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés sur le territoire du SIOM de la Vallée de Chevreuse tel que présenté en annexe,
- ✓ Précise que le règlement s'applique à l'ensemble des communes du SIOM de la Vallée de Chevreuse,
- ✓ Dit que ledit règlement sera adressé à chaque commune du Syndicat permettant aux Maires d'établir un arrêté municipal, dans le cadre de leur pouvoir de police administrative, pour son application sur le territoire communal.

Fait à Villejust,  
Pour extrait conforme



**Le Président**

**Jean-François VIGIER**

Pièce transmise en Préfecture le : **27 MARS 2019**  
Affichée le : **27 MARS 2019**

## BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION PAR LA PREFECTURE

**Organisme : SIOM de la vallée de Chevreuse**

**Utilisateur : Branchut Hervé**

### Paramètre de la transaction:

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	DL18_2019
Date de la décision:	2019-03-26 00:00:00+01
Objet:	Approbation du règlement de collecte
Classification matières/sous-matières:	1.7
Identifiant unique:	091-200062321-20190326-DL18_2019-DE

### Fichier de vie de la transaction

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier: 091-200062321-20190326-DL18_2019-DE-1-1_0.xml	text/xml	1111
nom original: Annexe DL 18.pdf	application/pdf	2040342
nom de métier: 99_DE-091-200062321-20190326-DL18_2019-DE-1-1_3.pdf	application/pdf	2040342
nom original: dl 18.pdf	application/pdf	1005365
nom de métier: 99_DE-091-200062321-20190326-DL18_2019-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	1005365
nom original: Note présentation DL 18.pdf	application/pdf	71396
nom de métier: 99_DE-091-200062321-20190326-DL18_2019-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	71396

### Cycle Contenu dans l'archivage

Etat	Date	Message
Posté	27 mars 2019 à 15h09min59s	Dépôt initial
En attente de transmission	27 mars 2019 à 15h10min15s	Accepte par le TdT : validation OK
Transmis	27 mars 2019 à 15h12min45s	Transmis au MIAT
Acquittement reçu	27 mars 2019 à 15h19min01s	Recu par le MIAT le 2019-03-27